

Charte déontologique

Préambule

La présente charte déontologique est destinée aux thérapeutes et praticiens de médecines alternatives inscrits sur le site Annuaire Thérapeutes.

Elle a pour objet de définir les valeurs éthiques et morales à partager entre tous les utilisateurs du site et de préciser le cadre déontologique des pratiques professionnelles que tous les thérapeutes d'Annuaire Thérapeutes s'engagent à respecter, quel que soit le mode d'exercice de leur activité professionnelle.

L'ambition de cette charte est ainsi de protéger l'intérêt à la fois des thérapeutes et des personnes qui les consultent.

1. Respect du droit de la personne

Le respect des droits de l'Homme est une obligation fondamentale.

Conformément à celle-ci, le thérapeute réfère sa pratique aux principes édictés par les législations nationales, européennes et internationales sur le respect des droits fondamentaux des personnes, et notamment de leur dignité, de leur liberté et de leur protection.

En ce sens, le thérapeute s'engage à :

- Exercer son activité dans le respect physique et mental de la personne, avec humanité, honnêteté et sans discrimination.
- Exercer son activité de manière non préjudiciable et avec le consentement libre et éclairé de la personne.
- Ne pas profiter de l'ascendant lié à son rôle, ni engendrer une déstabilisation ou un lien de dépendance.
- Exclure toutes formes de prosélytisme religieux, politique, sectaire et toute atteinte à caractère sexuel.
- Respecter la totale liberté de choix thérapeutique de la personne.

2. Compétences

Tout acte thérapeutique doit être accompli avec soin et attention, conformément aux règles de bonne pratique de l'activité considérée. La prestation proposée par le thérapeute se doit avant

tout d'être réalisée en adéquation avec les besoins et l'intérêt de la personne accueillie, et dans la limite de ses compétences et qualifications.

En ce sens, le thérapeute s'engage à :

- Attester qu'il a les compétences nécessaires à l'exercice de son activité.
- Certifier que son activité est accomplie avec soin et dans la limite de sa formation et de ses compétences.
- Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique et maintenir ses compétences au plus haut par tous les moyens (stages, formations ou autres) afin de garantir une prestation optimale et adaptée.
- Ne pas se substituer à un médecin, ni interrompre ou modifier un traitement médical.
- Refuser toute intervention lorsqu'il sait qu'il n'a pas les compétences requises, et réorienter la personne vers un confrère (de sa discipline ou non) s'il estime que le parcours thérapeutique peut être ainsi plus bénéfique.
- Prendre les mesures nécessaires pour recevoir les personnes consultées dans les meilleures conditions possibles, notamment en terme d'hygiène et de sécurité.

3. Responsabilité et bonnes pratiques professionnelles

Au-delà des responsabilités définies par la législation et du devoir moral envers son consultant, le thérapeute a une responsabilité professionnelle, spécifique à son activité. Il répond donc personnellement de ses choix et des conséquences directes de ses actions et avis professionnels.

En ce sens, le thérapeute s'engage à :

- Délivrer uniquement des informations justes et fiables, et mettre à jour régulièrement les informations inscrites dans son profil sur Annuaire Thérapeutes.
- Exposer de manière explicite à la personne reçue l'ensemble des modalités cadrant la relation thérapeutique, et notamment la fréquence, la durée et le lieu de la séance, ainsi que le montant des honoraires.
-
- Disposer des qualifications, diplômes et autres autorisations nécessaires pour exercer son activité.
- Certifier que son activité est licite et non contraire aux règles légales et aux bonnes mœurs.

4. Confidentialité et respect de la vie privée

Dans le cadre de la pratique de son activité, le thérapeute est amené à collecter des informations personnelles sur la personne reçue. Le thérapeute est sujet au secret professionnel et se doit de respecter la vie privée des personnes qu'il reçoit.

En ce sens, le thérapeute s'engage à :

- Respecter le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même.
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver l'anonymat des personnes qui le consultent
- Ne divulguer aucune information personnelle et identifiable glanée à l'occasion d'une séance, même à des confrères, sans le consentement éclairé de la personne qui le consulte, et sans nécessité absolue justifiée par la mise en danger de cette personne ou d'autrui. Il devra dans ce cas faire appel aux autorités compétentes.

La liste des engagements édités dans cette charte de déontologie est non-exhaustive. Les thérapeutes inscrits sur le site Annuaire Thérapeutes se doivent de l'utiliser comme base d'une pratique professionnelle éthique et non comme une liste d'exigences minimales. En cas de non-respect, ils s'exposent à une radiation immédiate et définitive du site.

Texte mis à jour le 1er avril 2017